

Note d'unité

Centre bus de Montrouge

N° 2017-331 | Décision du 7 septembre 2017

**Décision n° 2017-331 du 7 septembre 2017
portant délégation de signature du Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de
Montrouge au Gestionnaire du Site de Bagneux et du relais Bus de Massy**

Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0501 consentie le 7 août 2017 au Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge par le Directeur du Département MRB ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Nicolas Carlier, Gestionnaire du Site de Bagneux et du relais Bus de Massy, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Montrouge :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas Carlier, Gestionnaire du Site de Bagneux et du relais Bus de Massy, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1 à :



- Ghuizlane Atmani, Responsable Maintenance de Bagneux, ou à
- Olivier Boudoux, Responsable Maintenance du Relais Bus de Massy, ou à
- Claude Aufsatz, Responsable d'Atelier de Bagneux, ou à
- Laurent Tauscher, Responsable d'Atelier du Relais Bus de Massy, ou à
- Nicolas Bichon, Responsable d'Equipe Mécanique de Bagneux, ou à
- Denis Drigny, Responsable d'Equipe de Nuit de Bagneux, ou à
- Marc Brangoulo, Responsable d'Equipe de Soirée de Bagneux, ou à
- Jean-Marc Giat, Responsable Pôle Technique de Bagneux, ou à
- Jean-François Plancy, Responsable Production du Relais Bus de Massy, ou à
- Mathieu Muller, Responsable d'Equipe de Soirée du Relais Bus de Massy, ou à
- Fabrice Conticello, Responsable d'Equipe de Nuit du Relais Bus de Massy, ou à
- Philippe Gaujour, Responsable Pôle Technique du Relais Bus de Massy.

Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'unité n°2017-001 du 24 mars 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 7 septembre 2017

Philippe Fournier

Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge.